



PROCES VERBAL
N° 20/CNCMP/2014
DU 20/05

L'an deux mille quatorze et le mardi vingt Mai à 14 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Moulaye Zeine.

Etaient présents :

- Mohamed abdellahi Zéine, membre du CP
- Brahim Hamed, membre du CP
- Yacoub Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Kassim, Membre du CP

Etait absent

- Abderrahmane Abdoul, représentant du contrôle financier

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES
INFRASTRUCTURES**

1°/-Examen du projet de marché par entente directe relatif à la réhabilitation de l'ambassade de Mauritanie à Gatineau, Ottawa, *réf lettre n°118/CPMP/SI* reçue le 18 mai 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'autorise pas la passation dudit marché par entente directe.

2°/-Examen du rapport d'analyse des offres techniques et financières relatives à la construction des équipements collectifs à Tintane, *réf lettre n°115* reçue le 15 mai 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation.

3°/-Examen du DAO des travaux de construction de la voirie de la ville de Tintane, *réf lettre n°114* reçue le 15 mai 2014.

(Handwritten signatures and initials in blue ink)

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit DAO sous réserve de prendre en considération les observations annexées à l'extrait de décision et lui faire parvenir une copie corrigée du DAO avant son lancement.

4°-Examen du projet de marché pour la fourniture de carburant au profit de la STP, *réf lettre n°120* reçue le 18 mai 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à commande pour une quantité minimale de 300.000 litres et une quantité maximale de 1.000.000 litres sur une durée d'une année.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

5°-Examen du PPM du Centre National des Ressources en Eau, *réf lettre n° 1095/CMSSBIE* reçue le 18 mai 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2014.

6°-Examen du nouveau PPM de l'Office National pour l'Assainissement(ONAS) pour l'année 2014, *réf lettre n° 1089/CMSSBIE* reçue le 13 mai 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2014.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

7°- Examen du PPM complémentaire de la SONADER pour l'année 2014, *réf lettre n°292/CPMP/Sr* reçue le 20 mai 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2014.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

8°-Examen du DAOI relatif à l'acquisition d'équipements au profit de l'école Nationale des Travaux Publics d'Aleg, *réf lettre n°286/CPMP/SS* reçue le 18 mai 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve autorise le lancement dudit DAOI.

COMMISSIONSPECIALA DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/CUN

9°/- *Examen* du projet d'avenant au marché relatif à la réception partielle de deux véhicules, *réf lettre n°015/CSPMP/CUN reçue* le 13 mai 2014.

Décision

Les éléments fournis ne permettent pas à la CNCMP d'autoriser la passation dudit avenant.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SOMELEC

10°/- *Examen* du rapport d'évaluation des offres techniques relatives au recrutement d'un consultant pour la supervision des travaux de construction d'une centrale hybride et des réseaux de distribution à Kiffa et Guérrou, *réf lettre n°0814/CPMP/SOMELEC reçue* le 13 mai 2014.

Décision

Ce point est reporté pour complément d'informations.

11°/- *Examen* du rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture d'équipements électriques pour le nouvel aéroport international de Nouakchott, *réf lettre n°0813/CPMP/SOMELEC reçue* le 13 mai 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation sous réserve de corriger le montant du lot n°3 et de l'accord du bailleur de fonds.

12°/- *Examen* du dossier de pré-qualification relatif à la construction d'une ligne 225 KV et les postes associés entre Nouakchott et Nouadhibou., *réf lettre (sans numéro) CPMP/SOMELEC reçue* le 20 mai 2014. X

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit dossier de pré-qualification.

13°/- *Examen* du rapport d'évaluation des offres financières relatives au projet d'évacuation de l'énergie du parc de production de la ville de Nouakchott, *réf lettre (sans numéro) CPMP/SOMELEC reçue* le 20 mai 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

14°/- *Examen* du rapport d'évaluation des offres relatives à la construction clé en main d'un poste d'alimentation pour le nouvel aéroport international de Nouakchott, *réf lettre n°814 CPMP/SOMELEC reçue* le 13 mai 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

15%- Examen du DAO relatif à la fourniture et installation des réseaux des réseaux électriques de kiffa-Guérrou., réf lettre (sans numéro) CPMP/SOMELEC reçue le 20 mai 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit DAO sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/CENI

16%- Examen du projet d'avenant n°1 au marché relatif à l'impression des documents et imprimés électoraux des élections présidentielles de 2014, réf lettre n°197/CSPMP/CENI reçue le 20 mai 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la passation dudit avenant pour un montant de 1.927.000 UM.

17%- Examen du projet de marché par entente directe pour l'impression de bulletins de vote pour les élections présidentielles de 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit de projet de marché à passer par entente directe avec INKRIPT FORMS Sarl pour un montant de 203.000 Euros HT pour la tranche ferme et 182.000 Euros pour la tranche conditionnelle et une livraison des bulletins de la tranche ferme le 10 juin 2014 et une livraison des bulletins de la tranche conditionnelle de huit (08) jours après la confirmation de la commande.

LE PRESIDENT

AHMED BABA MOULAYE ZEINE

Les Membres du Comité Permanent

Mohamed Abdellahi Zéine

Brahim Hamed

Yacoub Haibelty

Ciré Amadou

Raifa Kassim

